



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 16 janvier 2023, les règlements suivants :

- Numéro 22-934 : « Modifiant le Règlement numéro 20-863 relatif au traitement des élus municipaux »;
- Numéro 23-935 : « Déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux »;
- Numéro 23-936 : « Modifiant le Règlement numéro 22-906 complémentaire sur la sécurité des publique, la protection des personnes et des propriétés »;
- Numéro 23-937 : « Établissant la taxation et les tarifs pour l'exercice 2023 »;

Les intéressés pourront prendre connaissance de ces règlements au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 18^e JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Le directeur général
et greffier-trésorier,

Louis Desrosiers